

NON au stationnement payant dans tous les parkings publics



Le Maire d'Eaubonne et ses adjoints annoncent qu'ils ont décidé de rendre payant le stationnement sur TOUS les parkings publics de la ville (environ 1200 places).

Décision prise sans concertation préalable ni étude sérieuse des modes d'utilisation des parkings (qui, quand, pourquoi et pour quelle durée ?)

Le Maire nous dit que pour régler les problèmes de stationnement, il faut réglementer ...

De faux arguments

Réglementer, oui, mais mettre certains parkings ou rues en zone bleue, c'est déjà réglementer ! D'ailleurs, bien des villes aux alentours ont fait le choix de la gratuité mais avec réglementation par zonage en créant, selon les besoins, des limitations différentes.

Et l'argument du « si on ne réglemente pas, l'argent ira à l'Etat » ne tient pas un instant ! Et notre Maire le sait très bien puisque chaque année, la ville perçoit le reversement d'une partie des amendes de police, 50 000 € étaient d'ailleurs inscrits en recettes au budget 2017 alors même que nous avons encore peu d'ASVP (agents de surveillance de la voie publique).

Des conséquences mal évaluées

Mettre tous les parkings publics en payant c'est s'exposer ...

- au risque de provoquer une diminution de la fréquentation des commerces du centre-ville
- à voir le stationnement se déplacer vers les rues adjacentes, entraînant désordre et dérangements des riverains
- à ce que cela coûte, une fortune aux Eaubonnais aussi bien en investissement qu'en fonctionnement : frais d'installation et d'entretien des parcmètres, salaire des agents chargés de verbaliser ceux qui ne paieront pas ...
- à obtenir l'inverse du but recherché c'est-à-dire augmenter le nombre d'habitants qui iront travailler avec leur véhicule celui-ci ne pouvant plus rester sur la ville.

Au final ce sont tous les Eaubonnais, commerçants, habitants, contribuables qui trinqueront de cette très mauvaise idée. Il existe surtout d'autres moyens de renflouer les caisses de la ville : verbalisation des incivilités (stationnement gênant, déjections canines etc.), diminution du budget communication...

Des tarifs très élevés

Les nouveaux tarifs ont été votés le 20 décembre. En cas de défaut de paiement dans les zones de stationnement payant, les amendes, anciennement à 17 euros, sont remplacées par un «forfait post-stationnement», de 20 ou 40 euros selon la zone.

Ces nouveaux tarifs s'appliqueront dans un 1er temps aux zones actuellement payantes (autour de la gare).

Au 1er juillet, tous les parkings publics de la ville seront rendus payants. [Voir les tarifs au verso.](#)

Restent plusieurs inconnues

- Quels parkings seront mis en Courte Durée ou en Longue Durée ?
- Certains parkings sont essentiellement occupés par les riverains. Leur stationnement deviendra payant. Est-ce nécessaire ? Y aura-t-il des tarifs particuliers pour les Eaubonnais ?
- En longue durée, y aura-t-il des abonnements ?

Dernière chance d'amender une décision arbitraire

Il s'agit simplement de choix politique. Les élus de notre groupe se sont exprimés et s'opposeront encore à ce projet s'il n'évolue pas dans l'intérêt des habitants ! Seule une mobilisation massive de tous les Eaubonnais pourra empêcher ce projet dangereux pour notre ville. D'ailleurs une pétition d'habitants circule sur les réseaux sociaux.

Faites entendre votre voix lors des réunions publiques d'information !

- 12 février 20h30 quartier Cerisaie J Macé – salle des fêtes
- 19 février 20h30 quartier JJ Rousseau – réfectoire école JJ Rousseau
- 21 février 20h30 quartier Flammarion – salle gymnase du Luat
- 22 février 20h30 quartier Paul Bert – réfectoire école Paul Bert
- 5 mars 20h30 quartier de l'Alliance – salle piscine rue des bussys
- 8 mars 20h30 quartier Mont d'Eaubonne- salle des fêtes

Les membres de l'association Eaubonne Notre Ville, rassemblés autour des élus d'opposition sont à votre écoute, n'hésitez pas à nous laisser vos avis, nous apporter vos témoignages ...

Nouveaux tarifs de stationnement, votés au conseil municipal du 20 décembre 2017

Stationnement payant zone *longue durée*

limité à une durée maximale de 11h30
payant de 8h à 20h
gratuit les dimanches et jours fériés
ainsi que tout au long du mois d'août

DUREE STATIONNEMENT	TARIFS
1 H 30	Gratuit
3 H	1 euro
4 H	2 euros
6 H	4 euros
8 H	6 euros
10 H	8 euros
10 H 30	10 euros
11 H	20 euros
11 H 30	40 euros
Forfait de post stationnement	40 euros

Stationnement payant zone *courte durée*

limité à une durée maximale de 2h30
payant de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h
gratuit les dimanches et jours fériés
ainsi que tout au long du mois d'août

DUREE STATIONNEMENT	TARIFS
30 mn	Gratuit
1 H	1 euro
1 H 30	1,5 euros
1 H 45	2 euros
2 H	3 euros
2 H 15	10 euros
2 H 30	20 euros
Forfait de post stationnement	20 euros

Vous souhaitez être informé. Vous souhaitez être entendu. Soutenez notre action.

- Je souhaite adhérer à l'association Eaubonne notre ville (cotisation 15 Euros)
- Je souhaite soutenir l'association en faisant un don.
- Je souhaite en savoir plus sur l'association.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mobile : _____

Mail : _____ @ _____

Coupon à retourner à **Eaubonne Notre Ville - 11, rue Alfred de Vigny - 95600 EAUBONNE**
ou Contactez nous par mail : contact@eaubonnenotreville.fr, nous prendrons très rapidement contact avec vous.